



Les modes de preuve parfaits et les modes de preuve imparfaits, au civil

Conseils pratiques publié le **04/11/2023**, vu **1318 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Les modes de preuve parfaits et les modes de preuve imparfaits : le droit de la preuve au fond et au civil

Les modes de preuve parfaits

- Il s'agit des modes de preuve qui sont réputés être les plus fiables et qui, à ce titre, sont assortis de la plus grande force probante.

[...]

- Au nombre des modes de preuve parfaits on compte :
 - **L'écrit**
 - **L'aveu judiciaire**
 - **Le serment décisoire**

Les modes de preuve imparfaits

- Il s'agit des modes de preuve qui sont considérés comme étant peu fiables, sinon dangereux pour l'entreprise de recherche de la vérité.

[...]

- Au nombre des modes de preuve imparfaits on compte:
 - **Le témoignage**
 - **Les présomptions du fait de l'homme**
 - **Les actes reconnaissifs**
 - **L'aveu extrajudiciaire**
 - **Le serment supplétoire**

Source :

<https://aurelienbamde.com/2022/12/31/de-la-distinction-entre-les-modes-de-preuve-parfaits-et-les-modes-de-preuve-imparfaits/>

DE PLUS :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/acte-sous-seing-prive-acte-32977.htm>